

Conseil d'Administration du CCAS de l'Île d'Yeu

Du Lundi 23 Mars 2015 à 14h00

Le vingt-trois Mars deux mil quinze, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni sous la Présidence de Mme Anne-Claude CABILIC, Vice-Présidente

Présents : Mmes Anne-Claude CABILIC, Mireille BOUTET, Brigitte JARNY, Claudette FRADET, Isabelle VIAUD, Michelle JARNY, Maguy DIMIER, M. Jean-François LEGEAY et M. Jean-Paul ROUX.

Absents excusés : M. Bruno NOURY et Mme Camille TARAUD.

Procurations : Mme Claudie GROISARD à Mme Anne-Claude CABILIC,
Mme Alice MARTIN à Mme Brigitte JARNY.

La Vice-Présidente demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour : la mise en sécurité partielle (étude financière prévisionnelle) pour l'EHPAD « Les Chênes Verts » → Accord lui est donné.

CCAS

1. Approbation des Compte de gestion et du Compte administratif 2014

La Vice-Présidente rappelle le budget 2014, présente :

- le compte administratif 2014 du C. C. A. S. et les délibérations qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par Mr CENAC, le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après vérification constat est fait que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

La Vice-Présidente propose donc de statuer sur la régularité des opérations et de statuer sur :

- 1°) l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaires ;
- 2°) l'exécution de budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différents sections budgétaires ;
- 3°) sur la comptabilité des valeurs inactives;

Et donc d'approuver :

- le compte de gestion
- le compte administratif du C. C. A. S. de l'exercice 2014

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide donc d'approuver :

- le compte de gestion
- le compte administratif du C. C. A. S. de l'exercice 2014
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

2. Résultats anticipés 2014 pour le CCAS

La Vice-Présidente présente les résultats anticipés du CCAS ci-dessous :

Fiche de calculs des résultats anticipés Compte Administratif Prévisionnel 2014		
CCAS -ILE D'YEU-		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Total	562 533,88 €
chapitre D 002	Résultat de fonctionnement reporté	42,03 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues (F)	- €
chapitre D 011	Charges à caractère général	84 616,83 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	358 162,73 €
chapitre D 65		101 507,30 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	73,81 €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 725,18 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	15 406,00 €
RECETTES	Total	737 702,26 €
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	- €
Chapitre 013	Atténuation de charges	80 666,95 €
Chapitre R 70	Revenu de gestion courante	36 977,51 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	437 099,29 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	176 958,51 €
	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ANTICIPES	175 168,38 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Total	16 714,09 €
chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	127,00 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilés	- €
chapitre D 020	Dépenses imprévues	- €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	- €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	3 019,03 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	6 836,00 €
chapitre R 27	Autres immobilisations financières	6 732,06 €
RECETTES	Total	114 047,96 €
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 044,96 €
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	- €
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	15 406,00 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 597,00 €
	RESULTATS D'INVESTISSEMENT ANTICIPES	97 333,87 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide donc d'accepter les résultats anticipés ci-dessus, et autorise Le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

3. Affectations des résultats de l'exercice 2014 pour le CCAS

La Vice-Présidente rappelle les résultats des sections d'Investissement et de fonctionnement du CCAS pour l'année 2014 :

<u>AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014</u>	
<u>Centre Communal d'Action Sociale de l'Ile d'Yeu</u>	
Résultat d'investissement	
Résultats de l'exercice 2014 (excédent)	2 288,91 €
Résultats antérieurs cumulés au 31-12-2013 (excédent)	95 044,96 €
Résultats cumulés (excédent)	97 333,87 €
Restes à réaliser	
Dépenses RAR 2014	- €
Recettes RAR 2014	- €
Solde	- €
Excédent d'investissement cumulé avant affectation	97 333,87 €
Résultats de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2014 (excédent)	175 210,41 €
Résultats antérieurs cumulés au 31/12/2013 (déficit)	- 42,03 €
Résultat de fonctionnement cumulé avant affectation	175 168,38 €
La Vice-Présidente propose d'affecter les résultats sur les comptes de report à nouveau (comme ci-dessous), et l'inscription au budget 2015 de la reprise des résultats cumulés de 2014 :	
Besoin de financement en investissement	
Total à inscrire au compte 001 en recettes	97 333,87 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes	175 168,38 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter l'affectation des résultats du CCAS sur les comptes de report à nouveau (comme ci-dessus), et l'inscription au budget 2015 de la reprise des résultats cumulés de 2014 et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

4. BUDGET 2015 – CCAS

La Vice-Président propose d'accepter le budget tel que présenté en annexe et d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le budget 2015 du CCAS (comme indiqué dans les annexes ci-jointes), et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

MULTI ACCUEIL

5. Approbation des Compte de gestion et du Compte administratif 2014

La Vice-Présidente rappelle le budget 2014, présente

- le compte administratif 2014 du Multi accueil. et les délibérations qui s'y rattachent,

- les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par Mr CENAC, le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après vérification constat est fait que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

La Vice-Présidente convient donc de statuer sur la régularité des opérations et de statuer sur :

- 1°) l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaires ;
- 2°) l'exécution de budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différents sections budgétaires ;
- 3°) sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide donc d'approuver le compte de gestion et- le compte administratif du Multi-Accueil de l'exercice 2014, et d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

6. Résultats anticipés 2014 pour Multi-Accueil

La Vice-Présidente présente les résultats anticipés du Multi-Accueil ci-dessous :

MULTI ACCUEIL LES P'TITS MOUSSES -ILE D'YEU-		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Total	393 502,14 €
chapitre D 022 Dépenses imprévues (F)		- €
chapitre D 011 Charges à caractère général		42 824,57 €
chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés		346 445,30 €
chapitre D 67 Charges exceptionnelles		161,75 €
chapitre D 68 Dotations aux amortissements et aux provisions		- €
chapitre D 023 Virement à la section d'investissement		- €
chapitre D 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections		4 070,52 €
RECETTES	Total	393 502,14 €
chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté		26,19 €
Chapitre R 64 Atténuation de charges		10 410,82 €
Chapitre R 70 Revenu de gestion courante		219 947,49 €
chapitre R 74 Dotations, subventions et participations		162 160,03 €
chapitre R 75 Autres produits de gestion courante		- €
chapitre R 77 Produits exceptionnels		957,61 €
	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ANTICIPES	- €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Total	4 380,01 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilés	- €
chapitre D 020	Dépenses imprévues	- €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	- €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	4 380,01 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	- €
RECETTES	Total	27 544,19 €
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	22 813,65 €
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	- €
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 070,52 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	660,02 €
	RESULTATS D'INVESTISSEMENT ANTICIPES	23 164,18 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide donc d'accepter les résultats anticipés ci-dessus, et autorise Le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

7. Affectations des résultats de l'exercice 2014 pour Multi-Accueil

La Vice-Présidente rappelle les résultats des sections d'Investissement et de fonctionnement du Multi-Accueil pour l'année 2014 :

<u>AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014</u>	
<u>MULTI ACCUEIL LES P'TITS MOUSSES</u>	
Résultat d'investissement	
Résultats de l'exercice 2014 (excédent)	350,12 €
Résultats antérieurs cumulés au 31-12-2013 (excédent)	22 813,65 €
Résultats cumulés (excédent)	23 163,77 €
Restes à réaliser	
Dépenses RAR 2014	- €
Recettes RAR 2014	- €
Solde	- €
Excédent d'investissement cumulé avant affectation	23 163,77 €
Résultats de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2014 (déficit)	- 26,19 €
Résultats antérieurs cumulés au 31/12/2013	26,19 €
Résultat de fonctionnement cumulé avant affectation	- 0,00 €
La vice-Présidente propose d'affecter les résultats sur les comptes de report à nouveau (comme ci-dessous), et l'inscription au budget 2015 de la reprise des résultats cumulés de 2014 :	
Besoin de financement en investissement	
Total à inscrire au compte 001 en recettes	23 163,77 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes	- 0,00 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter l'affectation des résultats du Multi-Accueil sur les comptes de report à nouveau

(comme ci-dessus), et l'inscription au budget 2015 de la reprise des résultats cumulés de 2014, et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

8. BUDGET 2015 – MULTI-ACCUEIL

La Vice-Président propose d'accepter le budget tel que présenté en annexe et d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le budget 2015 du MULTI-ACCUEIL (comme indiqué dans les annexes ci-jointes), et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

LES CHENES VERTS

9. *Approbation des Comptes de gestion des EHPAD Chênes Verts et Calypso*

La Vice-Présidente rappelle les budgets 2014, et présente :

- les Comptes de Gestion dressés par Mr CENAC, le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après vérification, constat est fait que le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

La Vice-Présidente propose de statuer sur la régularité des opérations et de statuer sur :

1°) l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) la comptabilité des valeurs inactives ;

Et donc d'approuver les Comptes de Gestion des EHPAD « Les Chênes Verts » et « Calypso » de l'exercice 2014.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide donc d'approuver : les Comptes de Gestion des EHPAD « Les Chênes Verts » et « Calypso » de l'exercice 2014, et d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision

10. *DM Augmentation de crédit – Régularisation des frais de séjour au 18 mars 2014 EHPAD « LES CHENES VERTS »*

La Vice-Présidente fait part au Conseil d'Administration d'une modification législative sur la facturation des frais de séjour suite au décès d'un résident.

Depuis le 01/01/2014, le règlement de fonctionnement indique que le logement doit être libéré dans les 15 jours après le décès. Pendant cette période, seul le tarif hébergement a été facturé déduction faite de 9€ par jour (soit 50% du forfait hospitalier).

Conformément à l'article 118 de la loi de consommation du 17 mars 2014, lorsque le résident décède, la facturation du tarif hébergement s'arrête le jour de l'état des lieux de sortie.

Seul le prix de journée « hébergement », déduction faite de 9€/jour, entre le jour du décès et le jour « inclus » de l'état de lieux de sortie doit être facturé.

Cette situation n'a pu être projetée lors de l'établissement du budget primitif, et aucune somme n'a été prévue en dépense au compte 673.

Afin de régulariser les sommes trop perçues par l'EHPAD « Les Chênes Verts » des résidents décédés depuis le 18 mars 2014, et permettre l'annulation des sommes perçues sur l'exercice 2015 au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur),

Intitulés des comptes	AUGMENTATION DES DEPENSES			AUGMENTATION DES RECETTES		
	compte	Section	Montant (€)	compte	Section	Montant (€)
Titres annulés (sur exercice antérieur)	673	HEB	1 581.70 €			
Produits à la charge de l'utilisateur (par afférente à à l'hébergement)				73531	HEB	1581.70 €
Titres annulés (sur exercice antérieur)	673	DEP	23.84 €			
Produits à la charge de l'utilisateur (par afférente à à la dépendance)				73532	DEP	23.84 €
EXPLOITATION			1 605.54 €			1 605.54 €

La Vice-Présidente propose de modifier le budget 2015 par une augmentation des crédits comme indiqué ci-dessus et de l'autoriser à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide donc d'approuver l'augmentation des crédits ci-dessus, et d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

11. Augmentation de crédit – EHPAD LES CHENES VERTS

En fin d'année, toutes les écritures comptables doivent être passées avant le 15/12 pour validation au Trésor Public. Par conséquent, les absences pour hospitalisations des résidents n'ont pu être décomptées sur la facturation de décembre 2014.

La Vice-Présidente fait part de l'absence pour hospitalisation de deux résidents au cours du mois de décembre 2014. Les absences n'ont pu être déduites des frais de séjour.

Il convient donc d'annuler sur l'exercice 2015 les sommes trop perçues sur l'exercice 2014.

Ces imputations s'effectueront sur le compte 673.

Cette situation n'a pu être projetée lors de l'établissement du budget primitif 2015 ; aucune somme n'a été prévue en dépense sur ce compte.

Afin de régulariser la situation comptable et permettre de passer les écritures d'annulation de titres sur l'exercice 2014 comme indiqué ci-dessous :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	compte	Section	Montant (€)	compte	Section	Montant (€)
Titre annulés (sur exercice antérieur)	673	HEB	126.00€			
Tarif hébergement hébergé (EHPAD)				73531	HEB	126.00€
Titres annulés (sur exercice antérieur)	673	DEP	77.48€			
Part afférente à la dépendance				73532	DEP	77.48€
EXPLOITATION			203.48€			203.48€

La Vice-Présidente propose de modifier le budget 2015 par une augmentation des crédits et d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide donc d'approuver l'augmentation des crédits ci-dessus et d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

12. Augmentation de crédit - reprise des provisions pour mise en œuvre du Document Unique - Section Hébergement - EHPAD « LES CHENES VERTS »

Considérant la mise en œuvre du Document Unique,

Considérant que les provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 en recettes au compte 1588 et en dépenses au 6815.

Considérant que l'écriture de reprises sur provisions sera réalisée sur l'exercice 2015, en recettes au compte 7815 et en dépenses au compte 1588,

Il convient de modifier le budget 2015 en section soins afin d'ouvrir les crédits nécessaires à l'engagement des dépenses liées à cette formation.

La Vice-Présidente propose de voter la modification du budget ci-dessous :

Intitulés des comptes	Augmentation des Recettes			Augmentation des Dépenses		
	Compte	Section	Montant	Compte	Section	Montant
Reprises sur provisions d'exploitation	7815	HEB	5 376.00			
Concours divers (cotisations ...)				6184	HEB	900.00€
Rémunération principale				64151	HEB	4 476.00€
Totaux égaux - Fonctionnement			5 376.00€			5 376.00€

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide donc d'approuver l'augmentation des crédits ci-dessus, et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

13. Augmentation de crédit - reprise des provisions pour la formation « Utilisation des techniques non médicamenteuses » - Section Soins - EHPAD « LES CHENES VERTS »

Considérant le départ en formation d'agents,

Considérant que les provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 en recettes au compte 1588 et en dépenses au 6815.

Considérant que l'écriture de reprises sur provisions sera réalisée sur l'exercice 2015, en recettes au compte 7815 et en dépenses au compte 1588,

Il convient de modifier le budget 2015 en section soins afin d'ouvrir les crédits nécessaires à l'engagement des dépenses liées à cette formation.

La Vice-Présidente propose de voter la modification du budget ci-dessous, et d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Intitulés des comptes	Augmentation des Recettes			Augmentation des Dépenses		
	Compte	Section	Montant	Compte	Section	Montant
Reprises sur provisions d'exploitation	7815	Soins	2 408.00€			
Concours divers (cotisations ...)				6184	Soins	882.00€
Rémunération principale				64151	Soins	1 526.00€
Totaux égaux - Fonctionnement			2 408.00€			2 408.00€

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide donc d'approuver l'augmentation de crédit ci-dessus, et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

14. Besoin occasionnel : poste d'agent social à 80% ETP – EHPAD Les Chênes Verts du 08/04/2015 au 07/10/2015

La Vice-Présidente informe les membres du CCAS que face à l'augmentation du prix de journée induit par la « restructuration/réhabilitation » des EHPAD, la possibilité de réduire les frais de fonctionnement des deux EHPAD grâce au regroupement sur un seul site doit être étudiée.

La Vice-Présidente informe l'assemblée de la demande de mise en disponibilité d'un agent social à 80%ETP à compter du 8 avril 2015 pour une durée de 6 mois.

- Considérant que la dépense est inscrite au budget primitif 2015 sections « hébergement » (70%) et « dépendance » (30%)
- Considérant que cette situation donne l'opportunité de mener une réflexion commune dès 2015 - élus, direction des EHPAD, agents des services concernés des 2 EHPAD- en amont du futur regroupement,
- Considérant qu'une période de 6 mois est nécessaire pour mener à bien une réflexion sur l'organisation de la mutualisation des compétences dans les EHPAD,
- Considérant que la loi du 12/03/2012 en son Article 3-1 a modifié la réglementation en matière de recrutement pour besoin occasionnel ; il est désormais possible de recruter pour accroissement temporaire d'activité pour une durée maximum de 12 mois (renouvellement inclus) sur une période de 18 mois consécutifs

La Vice-Présidente propose :

- de créer un poste d'agent social pour besoin occasionnel d'une durée 6 mois à 80%ETP du 08/04/2015 au 07/10/2015.
- de recruter sur ce poste un agent à durée déterminée, permettant de réfléchir à une nouvelle organisation des services en vue de la restructuration à l'horizon 2021.
- de l'autoriser à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un poste d'agent social pour besoin occasionnel d'une durée 6 mois à 80%ETP du 08/04/2015 au 07/10/2015, de recruter sur ce poste un agent à durée déterminée, permettant de réfléchir à une nouvelle organisation des services en vue de la restructuration à l'horizon 2021, et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

CALYPSO

15. DM Augmentation de crédit – Régularisation des frais de séjour au 18 mars 2014 EHPAD « CALYPSO »

La Vice-Présidente fait part au Conseil d'Administration d'une modification législative sur la facturation des frais de séjour suite au décès d'un résident.

Depuis le 01/01/2014, le règlement de fonctionnement indique que le logement doit être libéré dans les 15 jours après le décès. Pendant cette période, le tarif hébergement est facturé déduction faite de 9€ par jour (soit 50% du forfait hospitalier).

Conformément à l'article 118 de la loi de consommation du 17 mars 2014, lorsque le résident décède, la facturation du tarif hébergement s'arrête le jour de l'état des lieux de sortie.

Seul le prix de journée « hébergement », déduction faite de 9€/jour, entre le jour du décès et le jour « inclus » de l'état de lieux de sortie doit être facturé.

Cette situation n'a pu être projetée lors de l'établissement du budget primitif, et aucune somme n'a été prévue en dépense au compte 673.

Afin de régulariser les sommes trop perçues par l'EHPAD « Calypso » des résidents décédés depuis le 18 mars 2014, et permettre l'annulation des sommes perçues sur l'exercice 2015 au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur).

La Vice-Présidente propose de modifier le budget 2015 par une augmentation des crédits de l'autoriser à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Intitulés des comptes	AUGMENTATION DES DEPENSES			AUGMENTATION DES RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Titre annulés (sur exercice antérieur)	673	HEB	1 317.25€			
Produits à la charge de l'utilisateur part afférente à l'hébergement				73531	HEB	1 317.25€
EXPLOITATION			1 317.25€			1 317.25€

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'augmentation de crédit ci-dessus et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

16. Transformation de poste à l'EHPAD Calypso

La Vice-Présidente informe l'assemblée que la CAP (Commission Administrative Paritaire) s'est réuni le 24 février 2015.

La CAP a émis un avis favorable à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancements de grade pour passer au grade supérieur au sein de l'EHPAD Calypso.

Le Président informe le conseil d'administration que la dépense liée à l'avancement de grade, est inscrite au budget primitif 2015.

Voici le détail de la proposition sur l'année 2015 :

Au 1/01/2015

SITUATION ACTUELLE	PROPOSITION
1 Adjoint Technique de 1 ^{ère} Classe (0.52 ETP)	1 Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe (0.52 ETP)

Considérant que rien ne s'oppose à l'avancement de cet agent,

La Vice-Présidente propose :

- de transformer un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe (0.52 ETP) en poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe (0.52 ETP) à compter du 1^{er} Janvier 2015.
- de l'autoriser à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la transformation d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe (0.52 ETP) en poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe (0.52 ETP) à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

17. Augmentation de crédit – EHPAD CALYPSO - Notification d'aide Sociale à l'hébergement d'une résidente.

La Vice-Présidente fait part de la notification d'Aide Sociale reçue le 25/02/2015 pour une résidente de l'EHPAD Calypso, la prise en charge au titre de l'hébergement est effective à compter du 8 décembre 2014. Il convient donc d'annuler le titre émis au nom de cette résidente pour la période du 8 au 31 décembre 2014.

L'imputation de cette annulation pour l'année 2014 s'effectue sur le compte 673. Cette situation n'a pu être projetée lors de l'établissement du budget primitif ; aucune somme n'a été prévue en dépense sur ce compte. Cette dépense sera compensée par le versement de l'aide sociale et le reversement des ressources de l'intéressée pour la période du 8 au 31 décembre 2014.

Afin de régulariser la situation comptable et permettre de passer les écritures d'annulation du titre sur l'exercice 2015 la Vice-Présidente propose de modifier le budget 2015 par une augmentation des crédits, de la manière suivante :

Intitulés des comptes	AUGMENTATION DES DEPENSES			AUGMENTATION DES RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Titre annulés (sur exercice antérieur)	673	HEB	1 276.56€			
Produits à la charge de l'utilisateur part afférente à l'hébergement				73531	HEB	1 276.56€
Titres annulés (sur exercice antérieur)	673	DEP	143.04€			
Produits à la charge de l'utilisateur part afférente à la dépendance				73532	DEP	143.04€
EXPLOITATION			1 419.60€			1 419.60€

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la modification du budget 2015 par une augmentation des crédits (comme indiqué ci-dessus), et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

18. Augmentation de crédit - reprise des provisions pour mise en œuvre du Document Unique - Section Hébergement - EHPAD « CALYPSO »

Considérant la mise en œuvre du Document Unique,
Considérant que les provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 en recettes au compte 1588 et en dépenses au 6815.

Considérant que l'écriture de reprises sur provisions sera réalisée sur l'exercice 2015, en recettes au compte 7815 et en dépenses au compte 1588,

Il convient de modifier le budget 2015 en section soins afin d'ouvrir les crédits nécessaires à l'engagement des dépenses liées à cette formation.

La Vice-Présidente propose de voter la modification du budget ci-dessous et d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision:

Intitulés des comptes	Augmentation des Recettes			Augmentation des Dépenses		
	Compte	Section	Montant	Compte	Section	Montant
Reprises sur provisions d'exploitation	7815	HEB	1 350.00			
Concours divers (cotisations ...)				6184	HEB	702.00€
Rémunération principale				64151	HEB	648.00€
Totaux égaux - Fonctionnement			1 350.00€			1 350.00€

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide donc d'approuver l'augmentation de crédit ci-dessus, et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

19. DM Augmentation de crédit - reprise des provisions pour formation « Utilisation des techniques non médicamenteuses » - Section Soins - EHPAD « CALYPSO »

Considérant le départ en formation d'agents,

Considérant que les provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 en recettes au compte 1588 et en dépenses au 6815.

Considérant que l'écriture de reprises sur provisions sera réalisée sur l'exercice 2015, en recettes au compte 7815 et en dépenses au compte 1588,

Il convient de modifier le budget 2015 en section soins afin d'ouvrir les crédits nécessaires à l'engagement des dépenses liées à cette formation.

La Vice-Présidente propose de voter la modification du budget ci-dessus, et d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Intitulés des comptes	Augmentation des Recettes			Augmentation des Dépenses		
	Compte	Section	Montant	Compte	Section	Montant
Reprises sur provisions d'exploitation	7815	Soins	1 610.00			
Concours divers (cotisations ...)				6184	Soins	588.00€
Rémunération principale				64151	Soins	1 022.00€
Totaux égaux - Fonctionnement			1 610.00€			1 610.00€

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide donc d'approuver l'augmentation de crédit ci-dessus et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

20. MISE EN SECURITE INCENDIE PARTIELLE – ETUDE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Le 8 Décembre 2014, Le Conseil d'Administration avait à l'unanimité des membres présents, décidé de donner un avis favorable à la proposition de loyer tel que calculé dans la fiche financière prévisionnelle n° 5, du 14 Novembre 2014, soit 4397 € par mois et autorisé le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

La Vice-Présidente informe les membres du Conseil de la transmission de la nouvelle fiche prévisionnelle n°7, du 12 mars 2015, de Vendée Habitat.

Ce montant est estimatif, l'appel d'offre n'ayant pas encore été réalisé. Suite à consultation des services de sécurité, une hausse importante des travaux est nécessaire pour répondre à l'exigence des services de sécurité.

La Vice-Présidente propose de donner un avis favorable à la proposition de travaux de mise en sécurité et à l'augmentation du loyer correspondant à ses travaux.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de donner un avis favorable à la proposition de travaux de mise en sécurité et à l'augmentation du loyer correspondant à ses travaux et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

21. Prochain Conseil d'Administration

Le prochain Conseil d'Administration ordinaire est donc prévu le Lundi 13 avril 2015 à 14h00. Une Commission Permanente sera prévue ce même jour à la même heure (en cas de demande d'aide et faute de quorum).

La séance est levée à 15h30